

Délibération n° 11/CA/2026

Désignation d'un vice-président de la ComUE Lyon Saint-Étienne

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 711-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2024-17 du 9 janvier 2024 portant approbation des statuts de la communauté d'universités et établissements « ComUE Lyon Saint-Étienne » ;

Vu la délibération n° 26/CA/2024 datée du 9 juillet 2024 portant désignation de vice-présidents de la ComUE Lyon Saint-Étienne ;

Vu la délibération n° 38/CA/2024 datée du 5 novembre 2024 portant désignation de vice-présidents de la ComUE Lyon Saint-Étienne ;

Vu la délibération n° 39/CA/2025 datée du 14 octobre 2025 portant désignation de vice-présidents de la ComUE Lyon Saint-Étienne ;

Vu la délibération n° 35/CA/2025 datée du 14 octobre 2025, portant approbation par le conseil d'administration de la modification des statuts de la ComUE Lyon Saint-Étienne ;

Vu la délibération n° 36/CA/2025 datée du 14 octobre 2025, portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur modifié de la ComUE Lyon Saint-Étienne ;

Vu l'avis favorable unanime n° 03/DIR/2026 du directoire de la ComUE, rendu lors de la séance du 9 juin 2026 ;

Vu la séance du conseil d'administration du 23 juin 2026,

Sur proposition de Mme la Présidente de la ComUE,

Membres en exercice : 42 Quorum : 21 Membres présents et représentés : 34 Membre ne prenant pas part au vote : 1 Voix pour : 33 Voix contre : 0 Abstention : 0
--

Le conseil d'administration a désigné, sur proposition de Mme la Présidente de la ComUE Lyon Saint-Étienne, des vice-présidents.

Il est proposé d'attribuer la vice-présidence en charge du numérique et Intelligence Artificielle (IA).

M. Pascal RAY ne prend pas part au vote.

Il est décidé :

Article 1 : Après avoir délibéré, les membres du conseil d'administration de la ComUE Lyon Saint-Étienne approuvent la nomination de Monsieur Pascal RAY, en tant que vice-président en charge du numérique et Intelligence Artificielle (IA).

Article 2 : La Directrice générale des services de la ComUE est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Fait à Lyon,

Mme Nathalie DOMPNIER
Présidente de la ComUE
Lyon Saint-Étienne